

**DU VENDREDI 16 MARS 2012**

**Elus :** 15 M. Mme - VETZEL Jean-Paul – LESAGE Justin – MARTIN Roland  
– ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande – PERRIN Marie-Thérèse  
- FREY Nicolas - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond –  
SANT Giorgio

**En fonction :** 15

**Présents :** 10

**Absents excusés :** 5 Mme CONTER Evelyne qui a donné pouvoir à M. MARTIN Roland  
M. SPIRCKEL Patrick qui a donné pouvoir à M. SPEYER Edmond  
M. RENOUF Fabrice qui a donné pouvoir à M. VETZEL Jean-Paul  
M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE  
Patrick  
Mme EMMENDOERFFER Jocelyne

**Convocation envoyée le 08 mars 2012**

**Secrétaire de séance : Sylviane BERNARD**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2012**
- 2) **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**
- 3) **COMPTE DE GESTION 2011**
- 4) **AFFECTATION DU RESULTAT**
- 5) **TAXES COMMUNALES 2012**
- 6) **BUDGET 2012**
- 7) **SUBVENTIONS**
- 8) **GESTION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**
- 9) **CLASSEMENT CHEMINS DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**
- 10) **EMPLOI D'ETE**
- 11) **DIVERS**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2012**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression du point 9. Il s'agit de donner son avis sur une demande d'autorisation présentée par la Société GSM en vue de l'exploitation d'une carrière et d'une installation de traitement mobile des matériaux extraits sur la commune d'Hauconcourt. A ce jour, une délibération ne peut être prise par le conseil municipal, le dossier n'ayant toujours pas été déposé en mairie par l'exploitant.

Monsieur le Maire propose de représenter ce point au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce report.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 février 2012.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2011.

### **1) Fonctionnement :**

a) Recettes :	2 861 707,32 €	(2 773 750,08 – exercice 2011 + 87 957,24 – report 2010)	
b) Dépenses :	1 060 119,23 €		
		RESULTAT (a-b)	<b>1 801 588,09 €uros</b>

### **2) Investissement :**

a) Recettes :	1 676 608,55 €		
b) Dépenses :	1 850 318,85 €	(1 528 807,14 – exercice 2011 + 321 511,71 – report 2010)	
		RESULTAT (a-b)	<b>- 173 710,30 €uros</b>

### **3) Restes à réaliser :**

a) Recettes :	107 250,00 €		
b) Dépenses :	964 800,00 €		
		RESULTAT (a-b)	<b>- 857 550,00 €uros</b>

### **4) Besoin de financement :**

(2) Résultat :	-	173 710,30 €	
(3) Report :	-	857 550,00 €	
		RESULTAT (a+b)	<b>- 1 031 260,30 €uros</b>

### **5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :**

(1) Résultat de fonctionnement :	1 801 588,09 €		
(4) Résultat besoin de financement :	1 031 260,30 €		
		RESULTAT (1-4)	<b>770 327,79 €uros</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

<b>001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) :</b>	<b>- 173 710,30 Euros</b>
<b>002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) recettes fonctionnement :</b>	<b>770 327,79 Euros</b>
<b>R1068 BESOIN DE FINANCEMENT (4) :</b>	<b>1 031 260,30 Euros</b>

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2011 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2011 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

### **3) COMPTE DE GESTION 2011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2011 des opérations financières de la commune d'ARGANCY, compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy. Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2011 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2011 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.

### **4) AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 1 713 630,85 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 713 630,85 Euros
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 87 957,24 Euros
<b>C) RESULTAT A AFFECTER : A + B</b>	<b>+ 1 801 588,09 Euros</b>

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- déficit (besoin de financement)	- 173 710,30 Euros
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- besoin de financement	- 857 550,00 Euros
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>1 031 260,30 Euros</b>

#### DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	1 031 260,30 Euros
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	770 327,79 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2011 ainsi présentée.

## **5) TAXES COMMUNALES 2012**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 sur la base des taux existant en 2011.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2012 les mêmes taux que 2011.

## **6) BUDGET 2012**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2012. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

### Section fonctionnement

- Dépenses prévues		2 900 827,79 €uros
Dont	(virement à la section investissement)	1 630 000,00 €uros
- recettes prévues		2 900 827,79 €uros
Dont	(excédent 2011)	770 327,79 €uros

### Section investissements

- Dépenses prévues		3 220 195,30 €uros
- Recettes prévues		3 220 195,30 €uros
Dont	de besoin de financement	857 550,00 €uros

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2012 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

## **7) SUBVENTIONS**

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

<b>A.C.M.F</b>	<b>300</b>
<b>Association Cavaliers Propr.</b>	<b>800</b>
<b>Amicale de Pêche</b>	<b>1 200</b>
<b>Amicale du Personnel</b>	<b>4 400</b>
<b>APEI</b>	<b>1 350</b>
<b>BOOTLEGGERS</b>	<b>3 000</b>
<b>Comite de Gestion</b>	<b>15 000</b>
<b>CYVM</b>	<b>2 000</b>
<b>Amicale Donneurs de Sang</b>	<b>350</b>
<b>Ecole Intercom. de musique</b>	<b>7 610</b>
<b>ORCHESTRE D'HARM.</b>	<b>1 850</b>
<b>FAMILLES RURALES</b>	<b>4 500</b>
<b>Contrat temps libre</b>	<b>28 000</b>
<b>INTER ASSOCIATION</b>	<b>2 000</b>
<b>LES FELINS</b>	<b>300</b>
<b>O.R.A. JEUNES M.J.C.</b>	<b>2 500 - 1000 avance</b>
<b>ARGANCY PETANQUE</b>	<b>1 500</b>
<b>PRE DU CŒUR</b>	<b>300</b>
<b>RUGY LOISIRS</b>	<b>800</b>
<b>TENNIS CLUB ARGANCY</b>	<b>3 500</b>
<b>U.S.ARGANCY</b>	<b>4 500</b>
<b>VIE LIBRE</b>	<b>300</b>
<b>CONSEIL DE FABRIQUE</b>	<b>2 000</b>
<b>QUAD 9</b>	<b>300</b>
<b>COLOMBOPHILE</b>	<b>300</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 660</b>

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2011. Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

## **8) GESTION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint administratif de 20 h à 24 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et d'un poste d'adjoint administratif de 25 h à 27 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 également.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

## **9) CLASSEMENT CHEMINS DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société LOGANE. Celle-ci, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement « Lotissement des Prairies » à Rugy commune d'ARGANCY, sollicite l'acquisition de morceaux de chemins ruraux compris dans le périmètre de l'opération.

Cette acquisition ne peut se réaliser qu'après déclassement dans le domaine privé communal de ces emprises.

Le conseil municipal décide de déclasser les morceaux de chemins ruraux cadastrés, n° 44 et 45 – section 9, dans le domaine communal.

Ce classement sera effectif à l'issue d'une enquête d'utilité publique qui sera ouverte du 02 avril 2012 au 16 avril 2012 inclus.

Monsieur PETITGAND Claude, Maire de la commune d'Antilly, sera commissaire enquêteur pour la commune d'Argancy.

Après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce classement ainsi qu'à la vente de ces chemins à la Société LOGANE, promoteur du futur lotissement des « Prairies » pour l'euro symbolique.

Il habilite Monsieur Patrick ROZAIRE, Maire, à recevoir l'acte administratif concernant cette vente et Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, à représenter à cet acte la commune d'ARGANCY.

## **10) EMPLOI D'ETE**

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune.

## **11) DIVERS**

NEANT

**Fin de la séance : 22 h 15**